

Comité technique du 2 juin 2022 – Déclaration liminaire des élu-es SUD

SUD alerte la Direction Générale lors de ce CT du 2 juin sur la difficulté croissante à recruter à tous les niveaux et plus particulièrement en catégorie B et C dans l'institut, par concours externe et en CDD, dans de nombreuses Branches d'Activité Professionnelle (appui, expérimentation, ...). La situation est d'autant plus tendue que les départs se multiplient de l'institut vers d'autres ministères (avec parfois retour en UMR !!) ou vers le secteur privé, plus rémunérateur. Le rapport « Attractivité des emplois et des carrières scientifiques » co-écrit par M. Mauguin pour la ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur en septembre 2019 actait le double constat, posé depuis des lustres par les élu-es du personnel, d'un ministère qui payait le plus mal en France et d'une recherche publique à un niveau bas en Europe. Pour ce qui est des ressources humaines, vous alertiez « sur une dégradation dans le secteur public en France du fait, entre autres, d'une rémunération peu attractive, de conditions de travail de plus en plus contraignantes et d'une érosion des emplois permanents. » Si la presse relaie les difficultés croissantes à embaucher dans le secteur public, santé, éducation nationale, police et justice, dans la recherche publique la cote d'alerte est elle aussi atteinte ! Devrons-nous fermer des activités régaliennes et des missions historiques comme l'expérimentation pour le GEVES ou le suivi des pathologies des plantes, sous-traiter la gestion de nos frais de déplacement ? Devrez-vous rappeler les retraité-es pour colmater les brèches ?

Quelle est l'analyse de la DG sur cette situation critique qui fragilise nos collectifs et quelles sont ses réponses en termes de salaire et de conditions de travail ? Le recrutement est en berne et l'attractivité de nos emplois et de nos métiers est en cause. Pour une vue objective de la situation nous demandons à la DRH de présenter au prochain CT en septembre un comparatif sur 2002-2012-2022 : candidat-es inscrit-es par corps au concours externe, présent-es le jour du concours, taux de sélectivité... Merci d'avance.

Alors universitaire, la nouvelle ministre de l'ESR, Madame Sylvie Retailleau, avait écrit que « la France [était] au bord d'un décrochage aux conséquences graves et irréversibles ». Mais les orientations gouvernementales mises en œuvre par la Loi de Programmation de la Recherche 2021-2030 qui prétend « revoir en profondeur le régime indemnitaire dédié aux chercheurs afin de renforcer l'attractivité de la recherche » sont pires que le mal ! Alors qu'un rattrapage salarial s'impose, associé à un plan massif de transformation d'emplois (ainsi pour 900 TR promouvables en AI seulement 20 postes en CVPP et 46 en concours interne sont ouverts en 2022), le gouvernement nous répond primes au mérite. Si vous ne voulez pas désespérer Saclay et Ploudaniel, Versailles et Gotheron, arrêtez donc le désastreux CIA, prime des ITA à la tête du client, et abandonnez le projet RIFPEC qui l'étend son principe aux CR-DR. Votre remède est pire que le mal et va casser nos collectifs fragilisés par les récentes et marquantes changements dans le monde du travail.

Enfin, une des pistes pour répondre au déficit de personnes formées serait de multiplier par 5 le nombre d'apprenti-es dans le budget 2023. Avec ses 34 postes ouverts en 2022 la réponse de l'employeur public INRAE n'est pas à la hauteur des attentes de la jeunesse et du défi de la transition agroécologique qui nous oblige.